



## revalorisation salariale + changement ODM

Par **Bi-cyl**, le **19/03/2025** à **09:52**

Bonjour,

je suis actuellement en pleine discussion avec mon employeur concernant ma revalorisation salariale.

Voici le contexte:

je travaille depuis 2 ans pour une ESN (entreprise de service, ingénierie).

Lors de mon embauche, j'ai accepté un salaire bas pour le poste proposé car je n'avais pas d'expériences récentes dans cet emploi et je souhaitais faire mes preuves avant de prétendre à un salaire plus en adéquation avec le poste.

Entre temps, j'ai sondé un peu mes collègues qui ont la même fonction et travaillent sur des missions identiques au miennes... il en ressort qu'il gagne 50% de salaire brut de plus que moi et ont également des primes de déplacement plus avantageuse.

Pour info, l'ESN pour laquelle je travaille est une SCOP d'une quarantaine d'employés dont une petite dizaine d'actionnaires, elle communique sur le fait qu'elle garantit le respect, l'égalité et le bien-être de ses salariés....

Au bout de 2 ans, j'estime avoir fait mes preuves (les différents clients pour lesquels j'ai été missionné ont toujours été satisfait de mon travail, de mon attitude et engagement personnel) et je demande donc à mon employeur une revalorisation salariale.

Celui-ci concède à me faire un avenant à mon contrat de travail pour augmenter mon salaire brut de 20%.... mais me demande également de renoncer à mes primes (déplacement+repas nets actuelles, exonérées de cotisations sociales pour les intégrer sous forme de primes d'assiduité (non exonérés) et de tickets restaurants (en parti à ma charge et avec restriction d'utilisation)... bref, il souhaite annuler mon Ordre de Mission en cours pour m'en faire signer

un nouveau moins avantageux.

Il m'assure qu'il n'a pas le choix de supprimer les frais de mission (deplacement+repas) pour tous les employés au cours de l'années 2025 pour se mettre en conformité avec l'URSSAF.

Avec cette proposition, je perds du pouvoir d'achat (mon net actuel est 50euros plus haut que le net que je toucherai si je signe l'avenant à mon CDI et mon nouvel ODM) car plus d'impôt sur le revenus et changement de quotient familial (entraînant l'augmentation significative de frais de cantines et transport scolaire de mes 2 enfants).

3 questions :

- d'après mes recherches ([Frais professionnels - Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr)) rien ne va à l'encontre des remboursements des frais de mission actuel tant qu'ils ne dépasse pas les limites URSSAF. Non ?

-est-ce qu'il vous semble concevable d'accepter de signer l'avenant au contrat de travail mais de refuser de signer le nouvel ODM ?

-Le salaire proposé est toujours en deçà du salaire de mes collègues... mais mon employeur prétends qu'il me vend moins chère aux clients (ce dont je doute car un collègue qui a pris ma place sur une mission longue est largement mieux payé que moi)... comment lui imposer « à travail égal salaire égal » ?

Par **yapasdequoi**, le **19/03/2025** à **16:47**

Bonjour,

Si la négociation ne donne pas le résultat que vous attendez, vous pouvez aussi changer d'employeur. Vous avez acquis de l'expérience et dans le marché ESN ce n'est qu'en changeant de boite qu'on améliore vraiment son salaire.